

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Avenant n°1 à la convention 2024-2026 de prestations de services réciproques entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Par délibération n° 07 en date du 19/12/2023, le Conseil d'administration approuvait la convention de prestations de services réciproques entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère pour les années 2024 à 2026.

Un avenant est nécessaire pour compléter cette convention en cours pour inclure la réalisation de prestations par la Ville d'Albertville pour le compte du CIAS au sein des espaces suivants et pour les périodes indiquées ci-dessous :

Prestation	Lieu de la prestation	Période
Accueil	EAS	Du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2024
Nettoyage	EAS	Du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2024
Réchauffe	Maison de l'enfance Simone Veil	Du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 2024

Par délibération en date du 20 juin 2024, le Conseil d'administration approuvait la convention d'occupation des locaux de l'EAS et les modalités de mise à disposition des locaux par le CIAS Arlysère à compter du 1^{er} mai 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2024, c'est la convention n°2024-66 d'occupation de locaux communaux du 7 rue Pasteur, conclue entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère, qui fixera désormais les modalités de contribution aux frais d'accueil et de nettoyage des locaux, au prorata de la surface occupée par le CIAS Arlysère (soit 32,14 %) et sur la base des factures correspondantes.

A noter qu'à compter du 1^{er} septembre 2024, il n'y avait plus d'accueil à l'EAS pour le compte du CIAS.

A compter d'août 2024, la réchauffe à la Maison de l'enfance Simone Veil sera assurée en régie par les services du CIAS.

Le projet d'avenant est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention de prestations de services réciproques entre la Ville d'Albertville et le CIAS Arlysère 2024-2026, dont le projet est joint en annexe ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant, les contrats de prestations de service afférents ainsi que tout autre document comptable/financier relatif à cette affaire.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

